Facturation pour un service à l'origine non payant

Par Alexandre 1982

Bonjour,

Je suis un particulier qui dans le cadre d'un projet de création d'entreprise a été mis en relation avec une société pour faire des essais avec fabrication d'un proto en vue de confier la production a cette société si cela été concluant.
Les essais ne sont pas concluant.
Apres coup la société demande à facturer essais et stockage ce qui n'a jamais été prévu.
Est ce normal ?
Quel est mon recours

Merci

Par osram

Bonjour,

Un contrat a t'il été établi ?

Par Alexandre 1982

Bonjour,

Non pas de contrat.
A l'oral on été d'accord pour faire des essais sans coût, maintenant il change d'avis et indique qu'il doit facturer.

Par osram

Ok, à réception de la facture, vous la retournez en recommandé avec AR en précisant que cet essai (sans contrat) était gratuit. Conservez une copie de la facture, de votre retour et des documents postaux.

Ensuite vous recevrez des relances et menaces, n'en tenez pas compte, elles n'auront aucune valeur et un tribunal ne pourra vous condamner sur cette simple facture sans ordre écrit et signé.

Par Alexandre 1982

Merci,

La réponse est claire et tellement utile.

Cdt

Par osram

En cas de besoin, revenez ici.

Par Thomas75

Bonjour !

Je rejoins plutôt osram sur le risque limité des potentielles menaces que pourront proférer l'entreprise.

Si la créance n'est pas certaine dans tous les cas ils ne pourront pas intenter de procédure de recouvrement. Or dans le cas présent je doute qu'elle soit certaine du fait du caractère à la base gratuit.

Je vous mets un lien qui parle justement du caractère certain des créances :
[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/recouvrement/creance-certaine-liquide-et-exigible/#ancre1]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/recouvrement/creance-certaine-liquide-et-exigible/#ancre1[/url]

En vous souhaitant un bon courage dans le traitement de ce problème !

Bien à vous

Thomas

Par Alexandre 1982

Merci Thomas pour le lien